

Décision

Générale

colonial

Décision n° 996 du 29 septembre 1948 :

n° 996

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois est accordé au milicien de 2° classe Omar Houssen, mle 2054, de la 3e compagnie de milice à Djibouti. Durant son congé, le milicien Omar Houssen percevra sa solde dégagée de tous accessoires.

Signé : CHAMBOREDON.